



251, chemin Parker

Dixville, Qc , J0B 1P0

819 849-3037

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h30



Le Palabre, édition Octobre 2021

Fête du village

Merci aux bénévoles pour l'organisation de l'activité!



PROCHAIN PAIEMENT DE TAXES :

15 NOVEMBRE 2021

N'hésitez pas à nous faire parvenir des chèques postdatés à l'avance ou à faire vos paiements en ligne via votre institution financière afin d'éviter les frais de retard.

AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR REG 235-21

Aux personnes intéressées par le règlement numéro 235-21 modifiant le règlement de lotissement numéro 216-20 afin de modifier les dispositions sur l'ouverture de nouvelle rue et de modifier plusieurs éléments en lien avec la création de la nouvelle zone RP-5.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Dixville,

QUE le règlement numéro 235-21 modifiant le règlement de lotissement numéro 216-20 afin de modifier les dispositions sur l'ouverture de nouvelle rue et de modifier plusieurs éléments en lien avec la création de la nouvelle zone RP-5 est entré en vigueur le 8 septembre 2021.

Une copie du règlement peut être consultée au bureau municipal situé au 251 chemin Parker à Dixville selon les heures d'ouverture régulières.

DONNÉ À Dixville, ce 14e jour du mois de septembre 2021.

Sylvain Benoît
Secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR REG 236-21

Aux personnes intéressées par le règlement numéro 236-21 modifiant le plan d'urbanisme numéro 214-20 afin de modifier les interventions retenues pour les réseaux de transport.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Dixville,

QUE le règlement numéro 236-21 modifiant le plan d'urbanisme numéro 214-20 afin de modifier les interventions retenues pour les réseaux de transport est entré en vigueur le 8 septembre 2021.

Une copie du règlement peut être consultée au bureau municipal situé au 251 chemin Parker à Dixville selon les heures d'ouverture régulières.

DONNÉ À Dixville, ce 14e jour du mois de septembre 2021.

Sylvain Benoît
Secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR REG 237-21

Aux personnes intéressées par le règlement numéro 237-21 modifiant le règlement de zonage numéro 215-20 afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages et de créer la nouvelle zone RP-5.

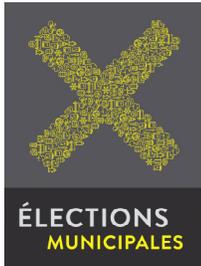
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Dixville,

QUE le règlement numéro 237-21 modifiant le règlement de zonage numéro 215-20 afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages et de créer la nouvelle zone RP-5, est entré en vigueur le 8 septembre 2021.

Une copie du règlement peut être consultée au bureau municipal situé au 251 chemin Parker à Dixville selon les heures d'ouverture régulières.

DONNÉ À Dixville, ce 14e jour du mois de septembre 2021.

Sylvain Benoît
Secrétaire-trésorier



Élections municipales 2021 - DIXVILLE

AVIS PUBLIC DU SCRUTIN

Municipalité de Dixville

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Sylvain Benoit, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;

2. Les personnes candidates pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de conseillère ou de conseiller – Poste numéro 1

Teddy Chiasson Adresse : 36 rue Principale
Steve Maillé Adresse : 283 chemin Parker

Poste de conseillère ou de conseiller – Poste numéro 3

Peter Buzzell Adresse : 230 chemin Parker
Christian Fontaine Adresse : 268 rue Goyette

Poste de conseillère ou de conseiller – Poste numéro 5

Sophie Martineau-Dupont Adresse : 500 Route 147 sud
Fernando Sanchez Adresse : 615 chemin Chamberlain

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Pour les sections de vote : 1 et 2 Lieu : École Sancta- Maria, au 290 chemin Parker, Dixville

Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

Pour les sections de vote : 1 et 2 Lieu : École Sancta- Maria, au 290 chemin Parker, Dixville

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;

5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;

6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:

- Le président d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16h30;
- Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

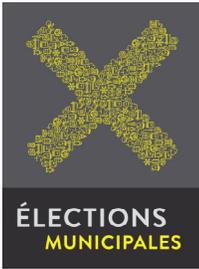
7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 7 novembre 2021 à 20h00 à l'adresse suivante : 290 chemin Parker, Dixville (École Sancta Maria)

8. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : 251 chemin Parker, Dixville, QC, J0B 1P0
Téléphone : 819 849-3037

Donné à Dixville le 5 octobre 2021

Sylvain Benoit
Président d'élection



Élections municipales 2021 - DIXVILLE

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Municipalité de Dixville

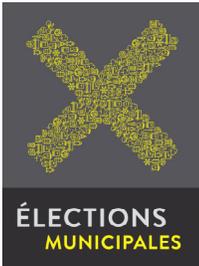
Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Sylvain Benoit, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 5 octobre 2021. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 1er septembre 2021 :
 - ⇒ vous aviez la citoyenneté canadienne
 - ⇒ vous n'étiez pas en curatelle
 - ⇒ vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 1er septembre 2021, remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - ⇒ Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
 - ⇒ Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 251 chemin Parker, Dixville, QC, J0B 1P0
Jours et heures : Lundi le 18 octobre 2021, de 10h à 13h
 Mercredi le 20 octobre 2021, de 19h à 22h
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale à la présidente ou au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :
 - Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - ⇒ êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - ⇒ avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - ⇒ présentez des symptômes de COVID-19;
 - ⇒ avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - ⇒ êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.



Élections municipales 2021 - DIXVILLE

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE - SUITE

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible, ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec le président d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Il devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 20 octobre 2021 à 22h00.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande ne peut être faite qu'à compter du 17 octobre 2021 et sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.
Adresse : 251 chemin Parker, Dixville, QC, J0B 1P0
Téléphone : 819 849-3037

Donné à Dixville le 5 octobre 2021

Sylvain Benoit
Président d'élection

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

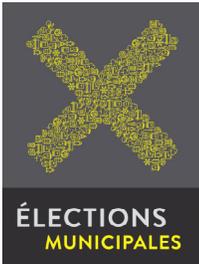
Municipalité de Dixville

Date du scrutin : 2021-11-07

Par cet avis public, Sylvain Benoit, président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1er septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1er septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.



Élections municipales 2021 - DIXVILLE

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE - SUITE

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 20 octobre 2021 .

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

5. Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - ◇ êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - ◇ avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - ◇ présentez des symptômes de COVID-19;
 - ◇ avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - ◇ êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre .

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

Coordonnées du président d'élection

Adresse : 251 chemin Parker, Dixville, QC, JoB 1Po

Téléphone : 819 849-3037

Donné à Dixville le 5 octobre 2021

Sylvain Benoit
Président d'élection



BIBLIOTHÈQUE MOBILE

DIXVILLE

DATE : VENDREDI 15 OCTOBRE 2021
VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021
VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021

HEURE : de 10h00 à MIDI

LIEU : SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL , 251 RUE PARKER

***SERVICE DE PRÊT DE LIVRES POUR TOUS ! ***

NB.: Le passeport vaccinal pourrait être exigé afin de respecter les normes gouvernementales en vigueur lors de l'activité.



CHRONIQUE DE LA MAIRESSE

Bonjour à tous et à toutes,

Un petit mot pour vous remercier de me donner l'opportunité de pouvoir continuer mon travail comme mairesse de la Municipalité pour les quatre prochaines années. J'espère être à la hauteur de vos attentes. Je voudrais aussi féliciter Mme Danielle Lamontagne, M. Roger Heath et M. Anthony Laroche pour leur réélection à leur siège respectif. Nous aurons des élections aux sièges numéros 1, 3 et 5. Je souhaite bonne chance aux candidats(ate) et je vous invite à participer à cette exercice démocratique.

Françoise Bouchard, Mairesse



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
1^{ÈRE} ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL
2022-2023-2024

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Dixville que le rôle d'évaluation 2022-2023-2024 a été déposé le 8 septembre 2021 au bureau municipal, 251, Chemin Parker à Dixville et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

Être déposée avant le 1^{er} mai 2022 ; (au plus tard le 30 avril 2022)

Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord,
Coaticook, Québec, J1A 2R3

Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit indiqué ci-dessus ;

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2-215 de la MRC de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Fait et signé à Dixville, ce 8 septembre 2021

Sylvain Benoit, Secrétaire-trésorier